



INGENIUM
European University

CHARTRE DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION INGENIUM

CHARTRE DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION INGENIUM

Introduction

INGENIUM est une alliance de dix universités européennes qui incarne l'hétérogénéité de l'enseignement supérieur européen, dans toute sa diversité géographique, culturelle, organisationnelle et d'activités. Les établissements partenaires de l'Alliance INGENIUM sont aussi marqués par cette diversité, dans le sens où ils regroupent des universités de recherche et de sciences appliquées, des institutions anciennes et nouvelles, générales et spécialisées. Cependant, l'ensemble des partenaires visent à partager les mêmes valeurs en matière d'éducation, de recherche, d'innovation et d'engagement social. La diversité est l'une des caractéristiques clés et l'un des atouts remarquables de l'Alliance. Cette diversité nous permet d'être complémentaires à la fois dans l'éducation et la recherche, et offre à chaque établissement un cadre de coopération et une excellente occasion d'apprendre au contact des autres, dans notre quête de l'excellence en matière d'éducation et de recherche. Néanmoins, l'ensemble des partenaires doit adopter une démarche équitable et inclusive pour tirer pleinement parti des avantages de la diversité au sein de l'Alliance.

Conformément à la mission et à la vision de l'Alliance INGENIUM, qui soulignent la nécessité de renforcer les avantages sociétaux communs, la Charte de l'équité et de l'inclusion INGENIUM établit que le respect de l'inclusion et de l'équité passe par l'adoption d'une démarche intersectionnelle pour que ces valeurs bénéficient aux personnes les plus marginalisées de nos universités et de la société européenne au sens large.

Dans le cadre des travaux menés actuellement par les spécialistes des partenaires INGENIUM dans le cadre du Work Package (WP) 9.1 « Université inclusive », il a été établi que l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) doivent avoir le statut de valeurs européennes fondamentales pour l'ensemble des partenaires INGENIUM afin de favoriser l'inclusion de toute la communauté étudiante et de tout le personnel. Pour ce faire, il est possible de :

- veiller à ce que chaque université soit le fidèle reflet de la diversité sociale (selon des critères de genre, d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, ou de contexte culturel et socio-économique, etc.) et de l'égalité des chances, tout en luttant contre tout type de discrimination ;
- témoigner un soutien spécifique aux groupes marginalisés, sous-représentés et vulnérables pour améliorer l'accès aux études supérieures et leur achèvement, et donc renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur.

La Charte INGENIUM a été rédigée par les partenaires de l'Alliance et les spécialistes du groupe WP 9.1 pour veiller à ce que notre Alliance collabore dans un même cadre, tout en mobilisant nos connaissances communes et en répondant aux exigences fixées par les réglementations européennes en matière d'équité et d'inclusion.

Principes

Les principes énoncés dans la Charte de l'équité et de l'inclusion INGENIUM ont été pensés en vue d'être utilisés par l'ensemble des membres de l'Alliance, les rectrices et recteurs, les présidences et les membres du personnel afin de les guider dans la promotion d'une culture d'inclusion sur leurs campus.

Ces principes ont été collectivement rédigés par les partenaires de l'Alliance et les spécialistes du WP 9.1 qui ont travaillé en sous-groupes pour identifier les moyens adaptés de lutter contre les inégalités et la discrimination sur plusieurs sujets intersectionnels :



Les principes d'équité et d'inclusion sont adaptés aux besoins de l'Alliance INGENIUM, qui ont été définis dans le cadre du travail mené par le groupe WP 9.1, « Université inclusive ».

Le premier principe porte sur l'offre d'opportunités de formation et l'apport de connaissances liées à l'équité et à l'inclusion. Les deuxième et troisième principes traitent des ressources consacrées à l'équité et à l'inclusion sur les campus et veillent à l'inclusivité des enseignements dispensés et à la représentation de la communauté étudiante, en diversifiant l'éventail des contenus et des points de vue qu'ils contiennent. Les quatrième et cinquième principes concernent les pratiques de recrutement inclusives et l'amélioration de l'accessibilité pour accompagner les membres du personnel et de la communauté étudiante présentant des capacités différentes. Le septième principe est lié à l'engagement communautaire, qui est essentiel pour favoriser l'inclusion aux échelles locale, nationale et internationale, tandis que le huitième principe suggère que la mise en place d'un système de signalement favorise le principe de redevabilité et de conformité juridique. Enfin, les neuvième et dixième principes font référence à la création d'une stratégie de communication en interne et à la définition d'un engagement en faveur d'un processus constant d'évaluation, d'examen et d'amélioration des actions d'équité et d'inclusion.

Principe 1. Offrir au personnel enseignant, à la communauté étudiante et aux gestionnaires de nos établissements membres des opportunités permanentes d'éducation et de formation visant à renforcer leur sensibilisation, leurs connaissances et leurs compétences en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Principe 2. Consacrer des ressources à l'inclusion et à l'équité sur le campus. Nous apporterons un soutien et des outils adaptés pour favoriser la réussite des étudiantes et étudiants de différents horizons.

Principe 3. Intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans nos filières d'études, notre pédagogie et nos programmes universitaires. Nous offrirons à la communauté étudiante la possibilité d'expérimenter diverses perspectives, expériences et méthodologies, afin de favoriser la pensée critique et les compétences interculturelles.

Principe 4. Adopter des pratiques inclusives en matière de recrutement, d'embauche et de fidélisation pour favoriser et maintenir la diversité au sein de la communauté étudiante et enseignante et des membres du personnel. Nous nous efforcerons de créer des parcours favorisant l'accès à l'enseignement supérieur des groupes sous-représentés et la réussite de ces derniers.

Principe 5. Améliorer l'accessibilité numérique et physique pour accroître le niveau d'employabilité et la qualité de vie de la communauté étudiante et des membres du personnel présentant des capacités différentes.

Principe 6. Mettre en place des structures de leadership et des mécanismes de gouvernance pour superviser la mise en œuvre de nos engagements en matière d'EDI. Nos équipes de direction défendront les valeurs fondamentales que constituent l'équité, la diversité et l'inclusion et les intégreront dans les processus décisionnels à tous les niveaux de nos organisations.

Principe 7. Dialoguer activement avec les communautés locales, nationales et mondiales pour promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion par le biais de partenariats, d'activités de sensibilisation et de services. Nous mobiliserons notre expertise et nos ressources pour lutter contre les inégalités sociales, promouvoir la compréhension interculturelle et contribuer à un changement social positif.

Principe 8. S'assurer qu'un système, une politique ou une procédure de signalement sont en place dans notre institution pour lutter contre tout type de discrimination, d'intimidation et de préjugés conformément aux réglementations nationales et européennes.

Principe 9. Veiller à ce que l'ensemble des membres de notre communauté aient connaissance des principes INGENIUM exprimés ici, ainsi que du Plan d'action INGENIUM pour l'équité et l'inclusion.

Principe 10. Évaluer les répercussions de nos actions en matière de lutte contre les discriminations, de promotion de l'équité et de l'inclusion, et de partage des connaissances et des pratiques entre les autres signataires de cette Charte.

ANNEXE 1 : Lettre d'engagement envers les principes d'équité et d'inclusion INGENIUM

Au nom de _____ (nom de l'Université), je m'engage à respecter les principes de la Charte de l'équité et de l'inclusion INGENIUM.

Je confirme que _____ (nom de l'Université) s'engage à mettre tout en œuvre pour remplir les objectifs de la Charte INGENIUM et je confirme notre soutien aux principes de la Charte.

En nous engageant à respecter les principes de la Charte de l'équité et de l'inclusion INGENIUM, nous rejoignons une communauté européenne dont l'objectif commun est de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion, de supprimer les obstacles systémiques, de promouvoir l'égalité des chances et de favoriser des environnements d'apprentissage inclusifs pour l'ensemble des parties prenantes.

Dans le cadre de la définition de nos priorités et interventions en matière d'équité et d'inclusion, nous prenons les engagements suivants :

1. Offrir au personnel enseignant, à la communauté étudiante et aux gestionnaires de nos établissements membres des opportunités permanentes d'éducation et de formation visant à renforcer leur sensibilisation, leurs connaissances et leurs compétences en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.
2. Consacrer des ressources à l'inclusion et à l'équité sur le campus. Nous apporterons un soutien et des outils adaptés pour favoriser la réussite des étudiantes et étudiants de différents horizons.
3. Intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans nos filières d'études, notre pédagogie et nos programmes universitaires. Nous offrirons à la communauté étudiante la possibilité d'expérimenter diverses perspectives, expériences et méthodologies, afin de favoriser la pensée critique et les compétences interculturelles.
4. Adopter des pratiques inclusives en matière de recrutement, d'embauche et de fidélisation pour favoriser et maintenir la diversité au sein de la communauté étudiante et enseignante et des membres du personnel. Nous nous efforcerons de créer des parcours favorisant l'accès à l'enseignement supérieur des groupes sous-représentés et la réussite de ces derniers.
5. Améliorer l'accessibilité numérique et physique pour accroître le niveau d'employabilité et la qualité de vie de la communauté étudiante et des membres du personnel présentant des capacités différentes.
6. Mettre en place des structures de leadership et des mécanismes de gouvernance pour superviser la mise en œuvre de nos engagements en matière d'EDI. Nos équipes de direction défendront les valeurs fondamentales que constituent l'équité, la diversité et l'inclusion et les intégreront dans les processus décisionnels à tous les niveaux de nos organisations.
7. Dialoguer activement avec les communautés locales, nationales et mondiales pour promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion par le biais de partenariats, d'activités de sensibilisation et de services. Nous mobiliserons notre expertise et nos ressources pour

lutter contre les inégalités sociales, promouvoir la compréhension interculturelle et contribuer à un changement social positif.

8. S'assurer qu'un système, une politique ou une procédure de signalement sont en place dans notre institution pour lutter contre tout type de discrimination, d'intimidation et de préjugés conformément aux réglementations nationales et européennes.
9. Veiller à ce que l'ensemble des membres de notre communauté aient connaissance des principes INGENIUM exprimés ici, ainsi que du Plan d'action INGENIUM pour l'équité et l'inclusion.
10. Évaluer les répercussions de nos actions en matière de lutte contre les discriminations, de promotion de l'équité et de l'inclusion, et de partage des connaissances et des pratiques entre les autres signataires de cette Charte.

En tant que membres de l'Alliance des universités européennes INGENIUM, nous nous engageons à travailler ensemble pour faire progresser l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'enseignement supérieur et au-delà.

En favorisant la collaboration, en partageant les ressources et en tirant parti de nos atouts collectifs, nous créerons des environnements plus inclusifs et équitables où l'ensemble des individus pourront s'épanouir et contribuer à l'amélioration de la société.

Nom :

Signature :

Fonction :

Établissement :